



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20201001-DE_68_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 68-2020

Objet : Contribution exceptionnelle de Douarnenez communauté au SIOCA – Financement étude CEREMA sur les mobilités

Rapporteur : Marc RAHER

Le SIOCA fédère quatre Communautés de Communes : Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Pour rappel, au vu de l'excédent global de l'exercice 2019, des contraintes budgétaires des collectivités et des projets du syndicat en 2020, le Comité Syndical du 3 février 2020 a fixé la contribution des EPCI de l'ouest Cornouaille pour atteindre 0,873 €/habitants (population DGF connue à la date de la décision).

Le montant de la contribution se répartie par EPCI de la manière suivante :

| EPCI | Population DGF au 1 ^{er} janvier 2019 | Contributions financières 2020 |
|---------------------------|--|--------------------------------|
| Douarnenez Communauté | 20 726 | 18 218,15 € |
| Cap Sizun - Pointe du Raz | 19 913 | 17 503,53 € |
| Haut Pays Bigouden | 20 481 | 18 002,80 € |
| Pays Bigouden Sud | 47 471 | 41 727,01 € |

Dans le cadre de la Loi d'orientations sur les Mobilités (LOM) du 24 septembre 2019, les Communautés de Communes devront se positionner sur la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » avant le 31 mars 2021.

Le CEREMA propose d'accompagner quelques territoires partenaires dans leurs réflexions sur une éventuelle prise de compétence avant le 31 mars 2021 :

- Comprendre ce qui engage les collectivités qui deviennent AOM ;
- Répondre aux questions que les nouvelles dispositions de la LOM posent concrètement aux collectivités ;
- Répertoire les freins qui s'opposent à la prise de compétence locale et trouver des solutions pour les lever ;

- Recenser les leviers pour faciliter la mise en œuvre ultérieure d'une stratégie locale de mobilité adaptée aux besoins

Le SIOCA propose de porter de partenariat, à l'échelle de l'ouest Cornouaille, en étroite collaboration avec les quatre Communautés de Communes.

Le CEREMA Ouest propose un séquençage du travail partenarial en trois phases :

- Phase A : atelier d'acculturation à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019

Un atelier sera organisé pour présenter les principales dispositions de la loi d'orientation des mobilités.

Celui permettra de présenter :

- la définition d'une AOM au sens de la LOM ;
- la cartographie des compétences mobilité ;
- le calendrier réglementaire ;
- les obligations réglementaires des AOM et les leviers de coopération prévus par la LOM.

Cet atelier permettra également à l'ensemble des élus et techniciens des communautés de communes de poser toutes questions complémentaires qu'ils pourraient avoir sur les impacts de la LOM.

- Phase B : entretiens auprès d'élus et techniciens des communautés de communes

Des entretiens seront organisés en deux temps :

- dans un premier temps avec les services des communautés de communes pour faire le point sur les compétences portées à l'échelle communautaire et à l'échelle communale et sur les documents de planification existants ou en projet ;
- dans un deuxième temps avec des élus des quatre communautés de communes pour recueillir leur position sur la prise de compétence AOM et les éléments qu'ils identifient en faveur ou en défaveur de la prise de compétence, à la fois à l'échelle communautaire et à l'échelle syndicale.

- Phase C : atelier « prise de compétence AOM »

Un atelier sera organisé autour de la prise de compétence AOM. Cet atelier permettra de faire le point, pour les quatre scénarios identifiés ci-dessus :

- la répartition des compétences en lien avec la mobilité entre communes, CC, SIOCA et conseil régional ;
- une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, risques) générale et pour les différentes politiques mobilités qui pourraient être inscrites dans la stratégie à venir ;
- une estimation des incidences financières à la fois en terme de dépenses (moyens humains et financiers) et en terme de recettes (recette tarifaires des services mis en place, perception du versement mobilité).

Une contribution de la collectivité est demandée à hauteur de 50 % du coût de cette intervention, soit une subvention à hauteur de l'ordre 8 000 € par la collectivité.

Le SIOCA, via une délibération à venir, sollicite une contribution exceptionnelle de 1 600 € auprès de chacune des quatre Communautés de Communes pour couvrir le coût de l'étude d'accompagnement du territoire vers la prise de compétence « AOM ».

La participation financière des collectivités est répartie de la manière suivante :

| Nom de la Collectivité | Montant de la subvention |
|-----------------------------------|--------------------------|
| SIOCA | 1 600 € |
| Douarnenez Communauté | 1 600 € |
| CC Cap-Sizun Pointe du Raz | 1 600 € |
| CC Haut Pays Bigouden | 1 600 € |
| CC Pays Bigouden Sud | 1 600 € |
| TOTAL | 8 000 € |

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020,

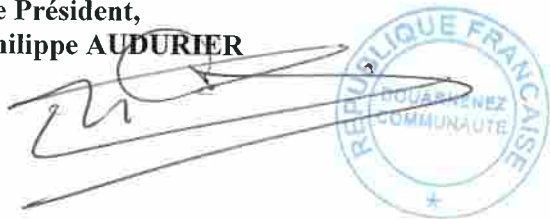
Il est proposé :

- **D'allouer, sous couvert de la délibération du SIOCA, une contribution exceptionnelle de 1 600€ au SIOCA pour couvrir le coût de l'étude d'accompagnement du territoire vers la prise de compétence « AOM ».**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "ROUARGUEZ" in the center, and "COMMUNAUTE" at the bottom, with a small star at the very bottom.